Rapport Article 29 Loi Energie Climat

Rapport 2024 relatif à l'exercice 2023

En tant que société de gestion ayant moins de 500 millions d'euros de total de bilan ou d'encours, B & Capital est soumise aux informations mentionnées au 1° du III de l'article 1 du décret d'application.

STRUCTURE DES INFORMATIONS DE DURABILITE DU RAPPORT ANNUEL CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS PREVUES AU V DE L'ARTICLE D.533-16-1 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER POUR LES ORGANISMES AYANT MOINS DE 500 MILLIONS D'EUROS DE TOTAL DE BILAN OU D'ENCOURS

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1. Résumé de la démarche

RB Capital, dont la marque commerciale est B & Capital, est pionnier dans la mise en œuvre de stratégies innovantes de croissance et transformation auprès des PME françaises, grâce au partenariat conclu avec Roland Berger.

Il ne saurait y avoir de croissance pérenne sans préservation de l'environnement, de développement harmonieux sans association de l'ensemble des collaborateurs, de transformation réussie sans bonne gouvernance. B & Capital a par conséquent inscrit les problématiques ESG au centre de ses activités d'investisseur en capital.

L'approche ESG de B & Capital se fonde sur ses valeurs :

- Indépendance: la gouvernance de la société de gestion est construite pour assurer la parfaite indépendance de décisions, leur traçabilité et éviter, d'une façon générale, les conflits d'intérêts;
- Loyauté: l'équipe agit, en toute circonstance dans une démarche loyale et transparente, tant envers ses participations que ses investisseurs et, plus globalement, toutes ses contreparties;
- Responsabilité: B & Capital se veut un investisseur responsable, conscient que ses décisions ont un impact fort sur ses participations, leur management, leurs salariés, leur écosystème.

B & Capital voit l'intégration des critères ESG comme un levier de création de valeur, en parfaite cohérence avec sa stratégie d'investissement fondée sur la croissance et la transformation des PME.

L'approche de B & Capital s'appuie sur une évaluation méthodique et rigoureuse, à chaque étape du processus d'investissement, depuis les due diligences initiales jusqu'à la cession. Cette méthodologie prend notamment en compte les risques de durabilité (c'est-à-dire les risques d'incidence négative sur la valeur d'un investissement) et les principales incidences négatives (PAI) en matière de durabilité (c'est-à-dire les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité).

La politique de B & Capital relative à la prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement et des principales incidences négatives s'applique aux fonds existants (RB Capital France 1 et RB Capital France 2) et à tous les véhicules d'investissement dont B & Capital assurera la gestion dans le futur.

Gouvernance ESG

Approche générale

L'orientation ESG de la Société de Gestion est significativement renforcée avec le recrutement récent de la Responsable ESG, en charge de la définition de la stratégie ESG de la société de gestion et des véhicules d'investissement, ainsi que de l'accompagnement opérationnel des sociétés en portefeuille.

Elle a notamment la responsabilité de l'intégration de l'ESG tout au long des processus d'investissement, du sourcing, à la cession, en passant par l'analyse approfondie des opportunités d'investissement préalable à la décision d'investissement et la période de détention.

Elle collabore activement avec l'ensemble des membres de l'Equipe d'Investissement, tous sensibilisés et formés aux problématiques ESG.

La Direction Générale est également impliquée dans l'application de la politique ESG de la Société de Gestion et s'engage à ce qu'elle soit mise en œuvre. Elle s'assure du suivi des exigences ESG au niveau des participations et de la restitution des résultats réalisés en matière d'ESG, tant au niveau de la Société de Gestion que des participations, aux souscripteurs par le biais des reporting.

Comité ESG

La société de gestion réunit également ses collaborateurs dans un Comité ESG annuel animé par un cabinet externe. L'objet de ce Comité ESG est de présenter les résultats de la campagne de reporting ESG et sensibiliser et former l'ensemble de l'équipe sur les évolutions réglementaires et les tendances du marché financier en matière de ESG.

Politique de rémunération

La rémunération de tous les membres de l'Equipe de Gestion comporte une partie fixe et éventuellement une partie variable. Des critères divers conditionnent l'octroi d'une rémunération variable à tous les salariés et son montant. Parmi les déterminants, il y a entre autres la prise en compte de critères ESG.

Engagements au niveau de la société de gestion

En cohérence avec sa politique à l'égard de ses participations et dans une logique d'exemplarité, la société évalue sa performance ESG et s'engage à mettre en place plusieurs bonnes pratiques :

- Environnement
 - o Sensibilisation des salariés aux économies d'énergie;
 - Préférence pour les modes de transport avec un impact carbone plus faible;

- o Réalisation de séminaire d'entreprise en France, dans un lieu accessible en train ;
- o Suivi des émissions carbone et calcul de l'empreinte carbone ;
- o Engagement dans des politiques de recyclages.

Social

- Mise en place d'un dispositif de protection sociale et de partage de la valeur au-delà du légal;
- o Politique de parité Homme/Femme à responsabilités égales ;
- o Formation continue de l'ensemble des salariés ;
- o Dons annuels à des associations caritatives ;
- o Organisation de 2 journées de solidarité par an, au sein d'associations œuvrant pour le bien commun.

Gouvernance

- o Réalisation d'un comité ESG annuel :
- o Signature de différentes initiatives ESG (PRI, Charte France Invest, iCI);
- o Signature du Code déontologique par tous les nouveaux arrivants ;
- o Engagements formels en matière d'éthique des affaires.
- Parties prenantes externes :
 - Maintien d'un dialogue régulier avec les investisseurs, participations, employés, pairs, écosystème du *private equity*, associations;
 - o Communication de la charte d'achats responsables aux principaux fournisseurs.

La prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement

B & Capital s'attache à prendre en considération, par-delà les simples objectifs de rentabilité financière, la politique ESG des entreprises dont elle devient actionnaire ou qu'elle finance. Des critères extra-financiers, pour chacune des dimensions E, S et G, comprenant des critères généraux, complétés par des critères spécifiques et pertinents en fonction de l'activité de chaque société, sont intégrés dans les processus d'investissement. La prise en compte de ces critères vise à identifier et piloter au cours de toutes les phases d'investissement les risques de durabilité ainsi que les principales incidences négatives des participations.

Sourcing

B & Capital applique le principe de l'exclusion sectorielle dans son sourcing. La société s'interdit de prendre des participations au capital de sociétés impliquées dans des activités aux externalités négatives pour la société: tabac, alcool, jeux d'argent, armement, pornographie, hydrocarbures non conventionnels, activité directement liée au charbon (charbon thermique et métallurgique), activité indirectement liée au charbon lorsque au moins 33% de son chiffre d'affaires sont réalisés auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon.

De même, l'équipe exclut d'investir dans des entreprises qui contreviennent aux normes ou conventions internationales : violation des droits humains, travail des enfants, clonage humain, corruption, non-respect des normes environnementales, etc.

Sélection

Les risques ESG sont évalués avant la prise de décision d'investissement dans le cadre d'une due diligence ESG réalisée par un cabinet d'externe dans une approche de double matérialité. La phase de due diligence prend la forme d'un questionnaire et d'un dialogue avec le management de la société qui permettent de faire ressortir les risques de durabilité, les éventuelles principales incidences négatives et les opportunités ESG de la société. Dans cette phase de due diligence, la

maturité ESG de la société est évaluée notamment face aux enjeux ESG les plus matériels pour le secteur selon le <u>référentiel SASB</u> et selon leurs localisations géographiques.

En raison des principaux secteurs présents dans les fonds de B & Capital (à ce jour : services aux entreprises, santé, distribution, technologie, industries spécialisées, environnement), le portefeuille prête une attention particulières aux enjeux ESG suivants :

- La conformité règlementaire et l'éthique des affaires;
- La conformité au RGDP et la cybersécurité;
- L'emploi (attractivité et rétention des talents);
- Les conditions de travail (santé/sécurité, bien-être au travail);
- L'empreinte carbone des activités.

Enfin, l'impact de l'activité sur le climat et la biodiversité fait l'objet d'une analyse systématique dans le cadre des due diligence ESG.

Décision d'investissement

Les conclusions des due diligence ESG d'acquisition et l'analyse des risques de durabilité et des principales incidences négatives sont incluses dans le Mémorandum d'investissement.

Ces analyses permettent de porter une appréciation précise sur la situation de chaque projet d'investissement vis-à-vis des dimensions ESG. Cette appréciation fait partie des critères d'évaluation de la proposition et des éléments objectifs de la prise de décision d'investissement par B & Capital.

Détention

Les travaux de due diligence ESG permettent d'identifier des zones de progrès pour chaque participation, qui sont par la suite suivis annuellement via des indicateurs. Certains de ces indicateurs sont par ailleurs utilisés par les banques ayant mis en place la dette d'acquisition dans le cadre des mécanismes d'ESG margin ratchet.

L'Equipe d'Investissement a une approche active en matière d'ESG dans les participations. Le suivi des participations amène l'équipe à promouvoir, de manière permanente, l'intégration des thématiques ESG dans leur activité et leurs réflexions stratégiques. En particulier, la performance ESG et les actions à mener par le management sont abordés lors des Comités de Surveillance.

Tout au long de la période de détention, les progrès réalisés par chaque participation en matière d'ESG sont évalués annuellement, sur la base d'indicateurs clés. Un reporting est effectué sur ces indicateurs au Comité d'Investissement, au Comité Consultatif et aux Investisseurs.

Les indicateurs des principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sont inclus dans le reporting, et ainsi collectés annuellement et consolidés au niveau du portefeuille. Une prise en compte de ces indicateurs est réalisée dans l'analyse de la maturité ESG des participations.

Dans l'éventualité où des risques liés aux principales incidences négatives (PAI) de la société sont identifiés au cours de la période de détention, un plan d'actions correctif dédié est mis en place avec la participation.

Sortie

L'Equipe d'Investissement et ses conseils présentent les réalisations en matière d'ESG aux acquéreurs potentiels. Cette présentation inclut le détail de la situation de la participation en

matière d'ESG, le niveau atteint par les indicateurs pertinents et la progression durant la détention de la participation.

Enjeux climatiques

Conscient que les enjeux environnementaux, et notamment climatiques, sont de plus en prégnants et qu'il est nécessaire pour les investisseurs financiers d'en tenir compte, B & Capital réalise une évaluation des risques climatiques de ses portefeuilles. Cette mesure se conforme aux nouvelles exigences réglementaires françaises et comporte notamment :

- une évaluation de l'exposition aux risques climatiques;
- une empreinte carbone;
- un recensement des actions contribuant à la transition énergétique et écologique.

Les résultats de cette évaluation sont partagés avec les investisseurs pour lesquels B & Capital gère des portefeuilles.

A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

B & Capital a formalisé et partagé sa stratégie ESG auprès de l'ensemble des parties prenantes externes et internes par la publication de sa <u>Charte ESG</u>.

En complément de cette démarche, B & Capital a également formalisé les <u>Critères</u> <u>d'Investissements Durables</u> (définis dans le cadre de la levée du fonds RB Capital France 2, qui est classifié Article 8 sous-poche Article 9 selon la SFDR). La Société de Gestion publie également des <u>Engagements spécifiques</u> pour ce même véhicule d'investissement.

B & Capital rédige annuellement un rapport spécifiquement dédié aux aspects ESG, diffusé auprès des souscripteurs des véhicules sous gestion. Une version synthétique est disponible sur le site internet de la Société de Gestion (ci-joint lien vers les rapports ESG 2023 de RB Capital France 1 et RB Capital France 2).

Ce rapport ESG présente:

- La politique ESG de la Société de Gestion;
- La méthodologie appliquée et les critères ESG de B & Capital dans la sélection et le suivi de ses participations;
- Le degré de maturité ESG par rapport aux principaux enjeux déterminés lors de la prise de participation et son évolution dans la durée ;
- La mesure des principaux indicateurs extra financiers pertinents selon les situations (taille des sociétés, secteurs d'activités, business model) durant l'exercice écoulé;
- Leur évolution dans la durée permettant de mesurer l'impact des actions mises en place pour gagner en maturité;
- Les initiatives et bonnes pratiques déjà en place ;
- Les axes d'amélioration pour les prochaines années;
- Les Principal Adverse Impacts (PAIs), au sens de la SFDR;
- La part d'éligibilité et d'alignement à la Taxonomie verte européenne.

Ces données sont présentées et analysées tant pour la société de gestion que pour les sociétés constituant les portefeuilles des fonds sous gestion. Dans ce cas, la vision est consolidée au niveau des portefeuilles de participations et détaillée pour chaque participation.

Ce rapport est réalisé annuellement, sur la base des informations collectées auprès de la Société de Gestion et des participations, à l'issue d'une campagne menée auprès de managers et responsables ESG.

Lors des réunions annuelles des souscripteurs, l'Equipe de Gestion fait une synthèse des principales évolutions ou informations marquantes en ce qui concerne les dimensions ESG durant l'exercice écoulé, pour la Société de Gestion et les sociétés en portefeuille.

Enfin, l'équipe de gestion peut inclure, dans les rapports de gestion trimestriels des véhicules d'investissement, des informations spécifiques concernant les dimensions ESG à chaque fois que cela lui paraît pertinent (événement particulier, etc.).

Enjeux d'égalité femmes-hommes

La loi Rixain, adoptée le 24 décembre 2021, a introduit un nouvel article dans le Code monétaire et financier, à l'article L. 533-22-2-4, dans la sous-section 2 de la section 5 du chapitre III du titre III du livre V "Les prestataires de services". D'application immédiate, il stipule que « Les sociétés de gestion de portefeuille définissent un objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement. Les résultats obtenus sont présentés dans le document mentionné au II de l'article L. 533-22-1. Cet objectif est actualisé chaque année. ».

B & Capital est signataire depuis février 2020 de la Charte pour la Parité de France Invest, qui fixe les objectifs suivants :

- Atteindre 40% de femmes dans les équipes d'investissement d'ici 2030.
- Atteindre 25 % de femmes en charge des décisions d'investissement d'ici 2030 et 30 % d'ici 2035.

Au 31/12/2023, l'équipe d'investissement est composée de 27% de femmes (3 sur 11 employés, stagiaire inclus) et le comité d'investissement est constitué de 0% de femmes.

A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

B & Capital est adhérente aux chartes et initiatives ESG suivantes :

- Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) élaborés par l'Organisation des Nations Unies depuis novembre 2016;
- Charte ESG de France Invest (ex-AFIC) depuis janvier 2017;
- Charte pour la Parité de France Invest depuis février 2020;

• Initiative Climat Internationale (iCi) depuis 2021.

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Liste des produits financiers et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité.

Au 31 décembre 2023, B & Capital gérait les véhicules suivants :

Véhicule	Classification SFDR	% des encours sous gestion
FPCI RB Capital France 1	Article 8	81%
SLP RB Capital France 2	Article 8, sous-poche Article 9	19%

100% des encours sous gestion de B & Capital (en excluant les positions ancillaires) suivent la politique ESG de la Société de Gestion et prennent en compte ses critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.